

Monistrol-sur-Loire

Des interventions en entreprises pour préserver la santé des salariés

Au titre des rencontres nationales « santé-travail », l'Association interprofessionnelle de Santé au travail de la Haute-Loire (AIST43) a mené des actions de prévention tout au long de la semaine. Petit aperçu à l'Atec de Monistrol-sur-Loire.

La sixième édition des rencontres « santé-travail » s'est déroulée tout au long de la semaine dans le département. Tous les personnels de l'association interprofessionnelle de Santé au Travail de la Haute-Loire (AIST43) se sont retrouvés sur le pont pour des visites préventives au cœur des entreprises.



Les spécialistes de l'AIST43 ont été reçues par Stéphane Gidon (directeur du lycée Notre Dame du Château), Thomas Colombet, Anthony Riteau (maîtres professionnels) et les apprentis. Photo Olivier Pietroy

Tout le monde a bien ses protections

À Monistrol-sur-Loire, Élisabeth Maître (responsable des relations externes de l'AIST43) et Rose Valdenaire (métrologue) ont poussé la porte de l'atelier école de production (Atec), placé sous l'égide de Notre Dame du Château, pour y mesurer le bruit. Qu'on rassure tout de suite, pas de problématique particulière sur le sujet au sein de cette unité de production mécanique pédagogique ! Ici, les apprentis sont sensibilisés et les protec-

tions sont bien en place dans les oreilles. En outre, le volume n'a rien d'assourdissant, même si quelques ronronnements et sifflements de machines se font logiquement entendre de temps à autre.

Sonomètre en main, Rose Valdenaire a expliqué : « Le but est de donner une idée du bruit d'ambiance qui règne dans l'atelier. Il faut savoir que le seuil bas, à partir duquel il faut faire attention, c'est 80

décibels sur huit heures. À 85 décibels sur huit heures, il faut impérativement des protections. »

Ne pas s'habituer au bruit

Et de préciser : « Un aspirateur, c'est 74 décibels en général. C'est difficile d'envisager de tenir une conversation tout en le laissant branché. On s'habitue parfois au bruit et il faut faire très attention, car lorsqu'on ne fait pas attention, les cellules ciliées, qui

transmettent le message de l'oreille au cerveau, sont endommagées, ça peut aller jusqu'à la surdité et à l'utilisation du langage des signes ! »

La métrologue (comprenez spécialistes des mesures physiques) de l'AIST43 exerce ses compétences dans d'autres domaines selon les spécificités de chaque entreprise (éclairage, vibrations, ambiances thermiques). « Notre rôle est de s'occuper de la sécurité

des salariés, a-t-elle développé. Le bruit est le risque le plus fréquent. Nos mesures ont un but de prévention pour que les entreprises puissent s'adapter, trouver des solutions pour que personne n'abîme sa santé. »

● Olivier Pietroy

Pour toute information : <https://aist43.fr>. Tél. : 04 71 05 51 10. À lire aussi : L'AIST 43 mobilisée pour la santé des salariés et la prévention des risques

« Notre but est d'aller vers les entreprises »

Frédéric Saussac est le directeur de l'AIST 43.

Pouvez-vous présenter l'AIST 43 ?

« Notre association dispose d'un agrément de l'État pour mener des actions de prévention et de santé au travail, car il faut savoir que toutes les entreprises ont des obligations sur ce point (1). Nos actions se font sur toute la Haute-Loire et, à partir de 2026, nous entendons prospecter davantage auprès des entreprises du Brivadois.

Notre équipe compte 55 salariés (49 équivalents temps plein) avec du personnel administratif, des médecins, des secrétaires médica-

les, des infirmiers, psychologues, ergonomes, métrologues. Nous recherchons d'ailleurs des médecins. Nous comptons 4 600 adhérents dans le département (environ 48 000 salariés). »

Parmi vos missions, il y a la fameuse visite médicale professionnelle obligatoire...

« La cotisation que paient nos adhérents va bien au-delà ! Nous demandons 87 euros par salarié. La moyenne nationale tourne autour des 115 euros. Nous avons un rôle de conseil, d'accompagnement. Notre but est d'aller vers les entreprises. Notre équipe pluridisciplinaire est à leur service. Pour des ateliers, des visites pour mesurer le bruit, la lumière, les

vibrations pour évoquer les troubles musculosquelettiques, l'alimentation, le sommeil, le rythme de travail, le risque chimique. »

« 60 % des inaptitudes au travail sont prononcées en raison des risques psychosociaux »

On parle de plus en plus souvent de burn-out. Qu'en est-il en Haute-Loire ?

« C'est une vraie problématique dans toutes les entreprises, pas seulement celles de Haute-Loire. 60 % des inaptitudes au travail sont prononcées en raison des risques psychosociaux. Nous sommes toujours là pour

apporter notre aide en cas de besoin, mener des actions de médiation ou pour de la prévention. Ça peut se faire avec des entretiens individuels ou passer par des actions collectives. Par exemple, en cas d'accident qui touche l'entreprise. La plupart du temps, nos interventions permettent une issue positive. »

Comment pouvez-vous agir pour le maintien dans l'emploi ?

« Depuis quatre ans, nous avons une équipe entièrement dédiée à ce sujet pour éviter de prononcer des inaptitudes. Sur 71 personnes prises en charge par cette cellule, plus de la moitié a pu garder un travail. Soit en restant dans l'entreprise

(avec un poste adapté ou avec le même poste), soit via un reclassement (création d'une activité, reconversion). »

Quid des dirigeants ?

« Avec l'observatoire Amaro Santé, nous mettons à disposition un outil pour que les chefs d'entreprise puissent évaluer leur état de santé. C'est un questionnaire en ligne et anonyme qui leur permet de déterminer un seuil d'alerte. »

● O.P.

1. Lorsque l'effectif est inférieur à 500 salariés, l'adhésion à un service de prévention et de santé au travail est obligatoire. Lorsque cet effectif atteint ou dépasse 500 salariés, l'employeur peut mettre en place un service autonome ou adhérer à un organisme.